Services nationaux des enfants disparus
Compte rendu 2003

Services nationaux des enfants disparus
..... une partie intégrante des Services nationaux de police

Gendarmerie royale du Canada
C.P. 8885
Ottawa (Ontario) K1G 3M8
http://www.nosenfantsdisparus.ca
Téléphone sans frais : 1 877 318-3576
Télécopieur : (613) 993-5430

Marlene Dalley
Chargée des recherches : (613) 990-9833
Courriel : Marlene.Dalley@rcmp-grc.gc.ca

Politique d'accès raisonnable
Les personnes qui ne peuvent pas lire le présent document en raison d'une incapacité physique peuvent demander qu'il soit transcrit sous une forme qui leur soit plus accessible, par exemple sur bande audio. Tout effort raisonnable sera fait pour assurer ce service. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires ou des exemplaires sur un autre support, veuillez appeler le numéro suivant : 1 877 318-3576.

© MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (2004)

Remerciements

Les Services nationaux des enfants disparus expriment leur reconnaissance à tous les services de police partenaires, qui se sont engagés à entrer des rapports sur les enfants disparus dans le système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et à tenir ce système à jour. Notre reconnaissance va également aux agents de police qui ont fourni des renseignements supplémentaires sur certains cas, à la suite d'une demande.

De plus, nous remercions particulièrement les coordonnateurs provinciaux qui, dans leur province, travaillent avec diligence aux enquêtes et aux initiatives concernant les enfants disparus.

Le rapport a été préparé avec l'aide du personnel des Services nationaux des enfants disparus (SNED) : Marlene Dalley, Ph.D., chercheuse et analyste, Karen Swanson, collecte et présentation des données, Vicky Bienvenue-Rapacz, Programme de transport et de réunification familiale et collecte d'autres données, Judy Greening, coordination de la conception de la couverture, Dina Bellinger, édition et mise en page du rapport.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements ii
Introduction 4
Résumé 4
Collecte de données 6
Statistiques canadiennes sur les enfants disparus 6

Base de données des Services nationaux des enfants disparus
- Assistance apportée aux enquêtes du Canada 7
- Assistance apportée aux enquêtes des États-Unis 7
- Assistance apportée aux organismes d'application de la loi à l'étranger 8
- Centre d'information de la police canadienne 8

Programmes des Services nationaux des enfants disparus
- Programme de transport et de réunification familiale 10
- Programme de formation 11
- Assistance pour des cas d'attraction par l'entremise d'Internet 11
- Service d'anticipation d'âge 11
- Études de recherche 11
- Partenariats internationaux 12
- Le programme Amber Alert 13

Le programme nos enfants disparus
- Services nationaux des enfants disparus de la Gendarmerie royale du Canada 14
- Agence des services frontaliers du Canada 15
- Citoyenneté et Immigration Canada 16
- Affaires étrangères Canada 17
- Ministère de la Justice du Canada 18

Résumé 19
Personnes-ressources 21
Annexe 1 - Enfants disparus par province et par catégorie 24
Annexe 2 - Tableau récapitulatif des rapports de cas canadiens d'enfants disparus en date de 2003 25
Annexe 3 - Fréquence des cas d'enfants disparus en 2003 26
Annexe 4 - Références 27

Introduction

Les Services nationaux des enfants disparus (SNED) est un programme des Services nationaux de police, situé à l'intérieur des Services d'information et d'identité judiciaires. Dans l'ensemble du Canada, les SNED offrent un éventail de services différents reliés à la sécurité des enfants. Même si de nombreux services proviennent des SNED, ils sont fournis de concert avec de nombreux partenaires, qui jouent un rôle essentiel en assurant lat sécurité des foyers et des collectivités. C'est souvent un travail inlassable et parfois loin d'apporter de grandes satisfactions, surtout lorsqu'il n'est pas possible de localiser un enfant disparu ou qu'il est victime de malveillance.

Le présent rapport met l'accent sur l'analyse des renseignements recueillis par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et par les SNED. L'élément de recherche des SNED est résolu à assurer l'application de la loi, aussi bien pour les parents que pour les enfants, avec des outils et l'éducation, pour contribuer à éviter l'enlèvement d'enfants et pour mieux localiser les enfants, lorsqu'ils sont portés disparus.

Résumé

Pendant 18 ans, les Services nationaux des enfants disparus (anciennement le Bureau national d'enregistrement des enfants disparus) a joué un rôle marquant en aidant les services de police dans leurs enquêtes sur les enfants disparus au Canada et sur le plan international. Depuis 1988, on a ouvert 8 052 dossiers de cas et fermé 6 052 dossiers. En avril 2004, les Services nationaux des enfants disparus ont 2 000 cas actifs. Heureusement, la majorité des rapports sur des enfants disparus sont enlevés du CIPC dans les premières 24 heures.

En 2003, il y a eu trois enlèvements stéréotypés par des étrangers au Canada, qui se caractérisaient par un enlèvement fait par un étranger ou une personne peu connue de l'enfant. Même si ce nombre d'incidents est petit, les résultats sont effrayants et tragiques. Les SNED ont joué un rôle important dans certains de ces cas, en assurant un soutien aux enquêtes, en élaborant et en postant dans Internet des lignes directrices sur la protection des enfants et en informant le public et les organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux d'un incident d'enlèvement et des résultats des recherches. Ces renseignements ont aidé les services de police dans la recherche des enfants disparus et contribué à mettre en perspective les effets de ces enlèvements. Les SNED ont aussi coordonné la mise en place du mécanisme de recherche Amber Alert, un outil inestimable pour retrouver des enfants enlevés.

En 2003, les services de police canadiens ont entré 39 rapports sur des enfants disparus par enlèvement. Même si ce nombre peut paraître élevé, il faudrait remarquer que, pour la police, la définition d'un enlèvement veut dire que le ravisseur est une personne autre que les parents et pourraient donc être un membre de la famille ou un

proche. Lorsque chaque rapport d'enlèvement a été analysé individuellement, on a trouvé que seulement deux ou trois enfants chaque année sont victimes d'un enlèvement stéréotypé. Ces enfants sont le plus souvent des filles d'âge de l'école élémentaire et sont enlevés par quelqu'un connu de la famille.

Une autre catégorie importante d'enfants disparus est celle des enfants enlevés par leurs parents. Au Canada, en 2003, on a signalé 358 incidents à la police, le nombre le plus faible depuis 1999. Ce nombre n'inclut pas les cas traités par les tribunaux civils. Les SNED ont aidé dans 77 cas, comportant 113 enfants, 62 garçons et 51 filles. Une analyse de ces cas montre que plus de mères que de pères ont enlevé leurs enfants. Le Programme de transport et de réunification familiale des SNED a contribué au retour à la maison de huit enfants canadiens, à partir d'emplacements nationaux et internationaux.

Comme les années précédentes, les enfants fugueurs forment la majorité des rapports sur des enfants disparus. En 2003, les 53 459 rapports représentent le nombre le plus élevé depuis que les SNED ont commencé en 1987. Même si ce nombre peut paraître inquiétant, il est important de se rendre compte qu'il s'agit du nombre de rapports, et non du nombre d'enfants disparus. Un enfant peut entraîner la rédaction d'au moins 20 rapports par année. Les résultats des recherches antérieures sur des transactions relatives à des fugues ont montré que 75 % des enfants présentaient des caractéristiques de récidive ou d'habitude de fugueurs; toutefois, 16 597 de ces rapports sur des fugues comportaient des enfants *n'*ayant *pas* d'historique de fugue. Plus de filles que de garçons étaient classées dans la catégorie des fugueurs. L'augmentation continuelle des rapports d'enfants fugueurs au cours des 13 dernières années est une source de préoccupation.

Les demandes d'aide internationales concernant des enquêtes sur des enfants disparus forment toujours une partie importante du travail des SNED. En 2003, 494 enquêtes provenaient d'autres pays, dont 363 des États-Unis et 131 d'autres pays. L'aide internationale pour des enquêtes était demandée le plus souvent pour rechercher des mères plus que des pères ayant fait un enlèvement; cependant, plusieurs études internationales récentes ont montré que les pères et les mères peuvent probablement être tout autant des ravisseurs. Comme les organismes internationaux d'application de la loi doivent demander l'aide des SNED, ces nombres peuvent ne pas représenter tous les enfants disparus.

En 2003, le chargé de recherches des SNED a produit une étude sur l'enlèvement commis par des étrangers au Canada, disponible dans notre site Web du programme nos enfants disparus (http://www.ourmissingchildren.ca). Une autre étude comporte une recherche sur l'enlèvement par les parents, les caractéristiques des enfants fugueurs, des parents qui tuent leurs enfants, ainsi que des lignes directrices indiquant ce qu'il faut faire si un enfant a disparu, la sécurité dans le cyberespace et des lignes directrices portant sur la protection des enfants avec une mise en garde contre les dangers de la rue.

Les SNED sont résolus à appuyer des initiatives qui assureront la sécurité des enfants. La coopération constante des partenaires du programme nos enfants disparus, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'Agence des services frontaliers du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, les Affaires étrangères Canada, le ministère de la Justice Canada, et des organismes sans but lucratif au pays et à l'étranger, amélioreront grandement les efforts faits pour retrouver rapidement les enfants et les retourner à la maison en toute sécurité.

Collecte de données

Les données utilisées pour cette analyse provenaient du système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et du système de surveillance interne des SNED. Chaque fois qu'un dossier est ouvert et fermé, des données sont recueillies et notées. Des rapports hebdomadaires, mensuels et annuels sont produits dans des buts analytiques.

Statistiques canadiennes sur les enfants disparus

Il y a sept catégories d'enfants disparus définies par le CIPC.

1. Enlèvement par un étranger : un enlèvement fait par une personne autre qu'un parent de l'enfant ou une personne qui en a la garde.

2. Un enlèvement par le père ou la mère : enlèvement d'un enfant par un parent ou une personne qui en a la garde.

3. Enfants fugueurs : des enfants de 18 ans ou moins qui se sont enfuis de la maison ou du foyer substitut.

4. Accident : la cause probable de la disparition est un accident de quelque sorte et le corps n'a pas été recouvré.

5. Enfant égaré ou perdu : quand l'on présume que l'enfant s'est éloigné dans un état de confusion.

6. Inconnu : l'enfant a disparu et le service de police n'a pas de dossier antérieur concernant un enfant fugueur ou égaré auparavant.

7. Autre : le jeune n'est pas revenu dans un établissement de détention ou dans un établissement hébergeant de jeunes délinquants.

Base de données des Services nationaux des enfants disparus

Assistance apportée aux enquêtes du Canada

En 2003, les SNED ont contribué aux enquêtes concernant 142 cas et 191 enfants. L'Ontario et le Québec ont le plus souvent demandé de l'aide, suivis par la Colombie-Britannique et l'Alberta. (L'annexe 1 détaille les cas traités par province et par catégorie.) Sur 191 enfants, 93 étaient des garçons et 98 des filles. L'aide apportée par la police aux enquêtes a été donnée le plus souvent pour des cas d'enfants disparus âgés de 4 à 8 ans et de 15 ans. Les filles étaient portées disparues plus souvent dans le groupe de 4 à 7 ans et aussi à 15 ans, alors que les garçons disparus signalés avaient 1, 4, 7 et 8 ans. Plus d'organismes de police ont demandé de l'aide pour rechercher et recouvrer des filles disparues de 15 ans qu'au cours de l'année précédente.

On a classé 54 % des cas comme enlèvements par le père ou la mère, avec des mères ravisseuses dans 37 % des cas, tandis que les pères étaient ravisseurs dans 17 % des cas. Rarement (0,07 %) les deux parents ont participé à l'enlèvement. Bien que ces statistiques soient en harmonie avec les autres années, d'autres études de recherche nationales et internationales montrent que les mères et les pères enlèvent également leurs enfants.

On a classé 17 % des cas comme enfants fugueurs, 23 % comme « autre » (un service pour *suivre et localiser* offert à tous les organismes d'application de la loi et de recherche), 4 % comme enlèvement (enlèvement par un étranger) et 2 % comme cas de disparition « inconnus ».

Le nombre de cas traités par les SNED a diminué de 34 entre 2002 et 2003. La cause principale en est une réduction du nombre de cas de fugue et des demandes pour « suivre et localiser » traitées par le service. Les statistiques nationales traitant du nombre de transactions d'enfants fugueurs disparus ont augmenté régulièrement; toutefois, cette tendance des demandes d'assistance n'est pas en cohérence avec l'augmentation du nombre de cas de fugues signalés à la police.

Assistance apportée aux enquêtes des États-Unis

En 2003, 363 cas des États-Unis ont été transmis aux SNED en vue d'une assistance dans les enquêtes. Ces demandes sont passées de 275 cas en 2000, à 359 cas en 2001 et à 319 cas en 2003. En 2003, la majorité des cas provenaient de la Californie, comme l'année précédente, suivie par l'État de New York et le Texas, ce qui est différent de l'année précédente.

On a classé 55 % des cas des États-Unis comme enlèvements par le père ou la mère, 25 % comme fugues, 13 % comme enlèvement par un étranger, 6 % comme inconnus, 1 % comme autre et 0,3 % comme enfants perdus ou égarés. Des 200 cas

d'enlèvements par le père ou la mère traités par les SNED, 69 % des cas concernaient des mères ravisseuses de leurs enfants, alors que les pères comptaient pour 25 % des enlèvements par des parents.

Assistance apportée aux organismes d'application de la loi à l'étranger (en excluant les États-Unis)

En 2003, les SNED ont prêté assistance à 131 cas internationaux, en excluant ceux provenant des États-Unis. Cela représente un léger déclin par rapport aux 144 cas de 2002, aux 136 cas de 2001 et aux 143 cas de 2000. En 2003, la majorité de ces cas provenaient de la Belgique, du Mexique et de la Suède.

On a classé 62 % des cas internationaux comme enlèvements par le père ou la mère, une augmentation de 12 % par rapport à 2002, et 15 % comme inconnus, une diminution de 5 % par rapport à l'année précédente. Les mères et les pères ont enlevé leurs enfants en nombres relativement égaux; cependant, au cours des deux dernières années, le nombre d'enlèvements par des pères s'est légèrement accru. Les études internationales de recherche ont signalé que les mères et les pères enlèveraient probablement tout autant leurs enfants, mais à des moments différents : les pères lorsqu'il n'y avait pas d'ordonnance de garde et les mères après émission par un tribunal d'une décision officielle d'attribution de garde. Les études de recherche effectuées par les SNED ont démontré que les parents canadiens se comportaient de la même manière.

En 2003, les SNED ont contribué à la recherche internationale de 61 filles et de 51 garçons. C'est une diminution par rapport à 2002 où les recherches internationales portaient sur 101 filles et 72 garçons. L'âge de ces enfants allaient de 4 à 6 ans, une constatation quelque peu différente de celle de 2002 (de 3 à 8 ans).

Système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC)

Les entrées dans le CIPC sont faites par les services de police accrédités au Canada. Le système du CIPC contient la seule base de données nationales sur les personnes disparues. À un moment donné, il y a au CIPC environ 1 500 rapports sur des enfants disparus. Le nombre de transactions du CIPC est resté sensiblement constant au cours des dix dernières années. En 2003, le nombre total de transactions concernant des enfants disparus est passé de 66 532 à 67 809. Ce fait traduit une augmentation du nombre de rapports sur des enfants disparus des catégories enfants fugueurs, enfants égarés ou perdus, enlèvements et autre, alors que le nombre des catégories enlèvements par le père ou la mère, inconnu et accident a diminué. En 2003, les rapports sur des enlèvements par le père ou la mère étaient à leur niveau le plus bas depuis 1999 (voir l'annexe 2). Les rapports sur des enfants égarés ou perdus étaient à leur niveau le plus élevé depuis 1996.

Les transactions ou rapports du CIPC sur des enfants disparus sont résumés ci-après.

- Dans les transactions concernant des enfants disparus, 79 % comprennent des enfants fugueurs de 18 ans ou moins. Ce nombre s'est accru, passant de 52 390 en 2002, à 53 459 en 2003.

- Des 67 809 transactions, 75 % avaient les caractéristiques de récidive ou d'habitude des enfants disparus. Ces résultats sont semblables à ceux des années antérieures. Seulement 24 % des rapports sur des enfants disparus n'avaient pas d'historique antérieur de disparition.

- On a signalé la disparition de plus de filles (58 %) que de garçons (42 %). Ces constatations sont semblables à celles des années antérieures.

- On a signalé 24 filles et 15 garçons disparus dans les catégories enlèvement et malveillance (étrangers, amis proches, parents). Ces nombres correspondent à ceux de 2002, mais marquent un écart par rapport à 2001, où l'on avait signalé plus de garçons disparus que de filles.

- On a signalé la disparition de 184 filles et de 174 garçons du fait d'un enlèvement par la mère ou le père. En 2002, plus de garçons avaient été enlevés par un parent.

- On a signalé la disparition de 31 382 filles et de 22 077 garçons dans la catégorie des enfants fugueurs. Ce résultat est semblable à ceux des trois années précédents

- En combinant toutes les catégories de rapports sur des enfants disparus, on a enlevé 66 397 transactions du système du CIPC, 64 % dans les premières 24 heures et 87 % dans la semaine. Cela est conforme aux résultats des années antérieures. Il faudrait noter que les cas entrés dans les années précédentes peuvent être enlevés pendant les années suivantes, ce qui rend difficile de faire des corrélations entre les transactions enlevées et entrées.

- Les enfants de 14 a 17 ans forment 80 % de toutes les catégories d'enfants disparus, un résultat conforme aux statistiques de l'année dernière.

- Les enfants de 5 ans ou moins représentent 0,8 % des transactions totales. On a signalé la disparition de plus de garçons que de filles de moins de 1 an,

- Ce sont 34 % des enfants et des jeunes qui avaient disparu de la résidence familiale. Certains enfants avaient disparu d'établissements de soins organises, comme la garde d'enfants (14 %), la famille d'accueil (21 %) et des établissements de détention ou hébergeant de jeunes délinquants (22 %). Moins de 1 % des incidents signalés provenaient de centres commerciaux, de lieux de

vacances ou de travail.

- Les organismes d'application de la loi ont signalé que 16 % de tous les enfants disparus souffraient d'alcoolisme ou de toxicomanie.

- Le nombre de rapports d'accidents a diminué de 17 de 2002 à 2003, en passant de 38 à 21 respectivement.

- Le nombre de rapports sur des cas inconnus a diminué de 2, de 2002 à 2003, en passant de 10 994 à 10 922 respectivement.

- De 2002 à 2003, le nombre concernant la catégorie autre a augmenté de 153 rapports, en passant de 2 052 à 2 205 respectivement.

- Le nombre d'enfants égarés ou perdus a augmenté de 211 rapports de 2002 à 2003, en passant de 594 à 805 incidents**.** La majorité des entrées (41 %) concernant des enfants perdus ou égarés ont été faites en Alberta, dont 31 % provenaient des services de police d'Edmonton. En 2002, l'Alberta comptait 106 rapports d'enfants disparus dans la catégorie des enfants perdus ou égarés, mais ce nombre est passé à 331 en 2003. L'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique ont également connu des augmentations des rapports sur des enfants perdus ou égarés, mais pas autant que l'Alberta. La hausse d'Edmonton peut s'expliquer par la pratique du service de police de la ville d'entrer les enfants disparus des centres de services sociaux dans la catégorie des enfants égarés du CIPC.

Programmes des Services nationaux des enfants disparus

En plus de ses services de recherche, les SNED offrent aussi des services aux organismes d'application de la loi et aux familles.

Programme de transport et de réunification familiale

Les SNED administrent le Programme de transport et de réunification familiale, pour aider les parents qui n'ont pas les moyens de voyager au Canada ou à l'étranger pour retrouver leurs enfants et les retourner à la maison. Air Canada et Via Rail offrent à un parent ou tuteur des titres de transport gratuits et des services d'accueil vers l'emplacement où se trouve l'enfant et à partir de celui-ci, si certains critères du voyage sont respectés. Les SNED ne remboursent pas les parents qui ont déjà pris des dispositions pour un voyage par avion. Toutes les dispositions doivent se prendre par l'entremise des SNED, pendant les heures normales d'ouverture, et il peut falloir un jour ou deux pour les mettre en place.

En 2003, huit enfants sont revenus à la maison grâce à ce programme, quatre venant du Canada (deux filles et deux garçons) et quatre venant d'un emplacement à l'étranger

(deux garçons et deux filles). Deux enfants étaient d'âge préscolaire, deux d'âge de l'école élémentaire et les quatre autres avaient entre 12 et 17 ans.

Programme de formation

À la demande, les Services nationaux des enfants disparus offrent aux services de police nationaux et internationaux une formation aux enquêtes sur l'application de la loi. En 2003, huit séances de formation ont eu lieu, touchant environ 125 personnes responsables de l'application de la loi.

Assistance pour des cas d'attraction par l'entremise d'Internet

En réponse à une demande d'assistance d'un enquêteur, un analyste opérationnel peut aider en effectuant les tâches suivantes.

- Vérifier les banques de données disponibles pour recueillir des renseignements.
- Solliciter la compétence des services à la frontière, des affaires étrangères, de l'immigration et de la justice.
- Donner des conseils ou en travaillant sur les renseignements recueillis.
- Assurer la liaison avec Interpol et l'enquêteur du pays où l'enfant est destiné.
- Aviser le groupe sur l'exploitation sexuelle, si l'on prévoit celle-ci.
- Donner des conseils sur des voies pour effectuer des recherches.
- Assurer la liaison avec des organismes sans but lucratif, au besoin.

De 2000 à 2003, les SNED ont contribué aux enquêtes concernant 15 cas d'attraction par l'entremise d'Internet. En 2003, on a fourni l'aide pour les enquêtes à des services de police canadiens, dans quatre cas d'attraction par l'entremise d'Internet. Ces incidents comprenaient surtout des filles âgées de 15 à 17 ans.

Service d'anticipation d'âge

Les SNED fournissent un service d'anticipation d'âge aux organismes canadiens d'application de la loi et aux organismes de recherche sans but lucratif. Il faut répondre à certains critères afin de traiter une demande d'anticipation d'âge, dont le fait que l'enfant ait disparu depuis au moins deux ans. Les artistes judiciaires du Canada et des États-Unis aident à d'anticipation d'âge. En 2003, il y a eu huit demandes d'anticipation d'âge d'enfant disparu.

Études de recherche

En 2003, les résultats d'une étude menée en 2000 et 2001 sur l'enlèvement et le rapt d'enfant par un étranger ont été publiés. Toutes les entrées de 2000 et de 2001 dans la catégorie rapt d'enfant du CIPC, ainsi que tous les cas entrés dans la base de données des SNED ont été analysés.

Les enlèvements par un étranger tendent à être des cas à grande incidence. Bien que les

nombres soient faibles (cinq seulement de relevés), il est important d'essayer d'établir des tendances qui pourraient prévenir ces enlèvements ou contribuer à des enquêtes opportunes.

Sommaire de l'étude de cas de rapt d'enfant

- Tous les cas comprenaient des filles âgées de 5, 5, 9, 10 et 10 ans.
- Quatre victimes étaient des filles de race blanche et la cinquième était une fille de race noire. On a trouvé la fille de race noire vivante et saine et sauve, les quatre filles de race blanche étaient mortes à leur découverte.
- Toutes les victimes d'un meurtre avaient été agressées sexuellement et asphyxiées.
- Deux victimes avaient été enlevées de l'intérieur de leur maison, une de la cour de la maison familiale, une d'un terrain de stationnement proche de la résidence familiale et une sur le chemin de l'école, dans une voiture conduite par une connaissance de la famille, récemment sortie de prison.
- Quatre enfants vivaient dans des situations de parents séparés ou divorcés et un parent était célibataire.
- Les ravisseurs avaient 16, 19, 20, 23 et 31 ans; les quatre derniers ravisseurs ont été arrêtés pour meurtre.
- Quatre ravisseurs étaient des hommes et l'autre une femme (16 ans, la fille a été retrouvée saine et sauve).
- Un ravisseur était de race noire, alors que les autres étaient de race blanche.
- Quatre ravisseurs étaient célibataires et un vivait en union de fait, avec la meilleure amie de la mère de la victime (on a retrouvé l'enfant mort).
- Trois ravisseurs de 19, 20 et 31 ans avaient un casier judiciaire antérieur. Un a avoué le meurtre de l'enfant.
- Trois ravisseurs ont été condamnés à un emprisonnement à vie pour meurtre, un a obtenu une garde en milieu ouvert et probation (enfant sain et sauf) et le procès d'un autre cas de meurtre était en instance au moment de l'étude.

L'étude complète est disponible en direct à http://www.nosenfantsdisparus.ca.

Partenariats internationaux

Les Services nationaux des enfants disparus travaillent étroitement avec les organismes d'application de la loi des États-Unis et le United States National Center for Missing and Exploited Children (NCMEC), afin de rechercher, recouvrer et retourner à la maison des enfants disparus. Une liaison permanente entre les deux pays a prouvé son efficacité pour retrouver des enfants disparus, qui peuvent avoir traversé la frontière, de leur propre chef ou du fait d'un enlèvement par un parent ou par un étranger.

Le NCMEC coordonne les efforts d'application de la loi, des organismes de services sociaux, des représentants élus, des juges, des procureurs, des éducateurs, des secteurs public et privé aux États-Unis, en vue de rompre les cycles qui, historiquement, ont perpétué des crimes contre les enfants.

Le NCMEC exploite 24 heures par jour un service de renseignements sans frais 1 800 THE-LOST ou 1 800 843-5678, disponible au Canada et aux États-Unis. On peut signaler des renseignements sur des enfants disparus et exploités par un CyberTipline à http://www.cybertipline.com.

Le programme Amber Alert

Le programme America's Missing Broadcast Emergency Response (AMBER Alert) consiste en un partenariat bénévole entre les organismes d'application de la loi et des diffuseurs, qui leur permet d'activer un bulletin d'information urgent lorsqu'un cas sérieux d'enfant disparu est signalé à un service de police. Le plan a vu le jour en 1996 à la suite de la recherche d'une fillette de neuf ans du nom d'Amber Hagerman. Pendant qu'elle faisait de la bicyclette près de sa maison, elle a été enlevée et assassinée. Après cet incident, des citoyens ont conçu un plan de recherche qui comprenait des ressources communautaires et des médias. En utilisant la télévision, la radio et l'autoroute informatique, il est possible de localiser un ravisseur plus rapidement.

Amber Alert demande de répondre aux critères suivants avant qu'un organisme d'application de la loi puisse lancer une alerte.

- L'enfant doit avoir moins de 18 ans.
- Il faut avoir la confirmation de son enlèvement.
- La police doit disposer d'assez de descripteurs pour rendre la recherche possible - des descripteurs de l'enfant, du ravisseur, des complices, du véhicule suspect, etc.
- Et le plus important, la police doit juger que l'enfant se trouve dans une situation dangereuse, voire menaçante, et être convaincue qu'une annonce aidera à retrouver l'enfant.

Actuellement, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, le Québec, le Manitoba et l'Alberta ont mis en œuvre ce plan. D'autres provinces et territoires planifient en vue de devenir opérationnelles prochainement.

Pour de plus amples renseignements sur le plan Amber Alert, communiquer avec la gendarme Marie-France Olivera, coordinatrice nationale d'Amber Alert, SNED. Téléphone : (613) 993-8656 ou courriel : Marie-France.Olivera@rcmp-grc.gc.ca.

Le programme nos enfants disparus

Le Programme nos enfants disparus (NED) est essentiel pour réussir à rechercher, à recouvrer et à retourner à la maison du parent qui le recherche un enfant disparu. Il s'agit d'un mécanisme d'enquête et de collaboration conçu pour coordonner une enquête complexe, du fait de la participation de plusieurs organismes gouvernementaux et, à

l'occasion, d'autres pays. Cinq ministères et organismes du gouvernement, apportant chacun une contribution unique, travaillent ensemble étroitement : la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Affaires étrangères Canada et le ministère de la Justice du Canada.

Gendarmerie royale du Canada (GRC) - Services nationaux des enfants disparus

Les SNED de la GRC sont le seul bureau central canadien concernant les enfant disparus, où la police, les organismes sans but lucratif et les parents peuvent obtenir des renseignements et de l'aide. C'est aussi un service national de police créé pour aider les organismes d'application de la loi dans les enquêtes sur les enfants disparus, leur localisation et leur retour vers leur parent ou leur tuteur légal. Le service est lié à tous les services canadiens de police et connexes par le CIPC, aux services de police des États-Unis par le National Crime Information Center (NCIC) et à la plupart des services de police étrangers dans plus de 40 pays, par Interpol.

Les SNED ont pour principal objectif de localiser, de retourner et de protéger les enfants. En 2003, les SNED ont aidé des services de police nationaux et internationaux dans 636 enquêtes. Les incidents d'enlèvement par un parent ont constitué 56 % des enquêtes et des incidents de fugues 20 %.

Les Services nationaux des enfants disparus ont un mandat à deux valets.

I. Opérations

Les SNED sont un groupe de soutien opérationnel pour aider les organismes canadiens dans leurs enquêtes. Ils coordonnent les enquêtes nationales et internationales avec les organismes d'application de la loi, en utilisant leur réseau de personnes-ressources. Les SNED travaillent en coopération et collectivement avec les organismes d'application de la loi municipaux, régionaux, provinciaux et nationaux, ainsi qu'avec d'autres organisations canadiennes.

II. Recherche et élaboration du programme

Des études originales sont faites pour aider aux enquêtes, à l'élaboration de plans d'intervention dans les enquêtes et pour établir la nature et l'ampleur des disparitions d'enfant au Canada. Un rapport sur les enfants disparus au Canada est rédigé et publié annuellement. Un représentant du gouvernement lance le rapport le Jour national des enfants disparus, le 25 mai.

En 2003, Mme Marlene Dalley, Ph.D., a terminé la première étude de recherche canadienne sur l'enlèvement par un étranger, en utilisant les données recueillies par une analyse au cas par cas des rapports de police sur des enfants disparus. La présente étude est disponible en direct à http://www.ourmissingchildren.ca.

Les SNED participent en tant que partenaire apportant une contribution, aux réunions et aux forums gouvernementaux et non gouvernementaux qui se rapportent aux questions concernant les enfants et les jeunes enlevés et les fugueurs. Cette année, les SNED ont participé à l'élaboration de ce qui suit : le Plan d'action national du Canada pour les enfants, le Comité interministériel de la traite des femmes et des petites filles (dans une perspective nationale et internationale), le Comité international de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, le groupe de travail sur L'enlèvement international d'enfants : solutions de rechange - Recommandation 13, les forums visant les enfants autochtones et la *Loi sur le système de justice pour les jeunes*.

En outre, les SNED examinent et évaluent les programmes de prévention et les publications. Les SNED ont fait des recherches et ont élaboré des brochures et des dépliants, dont *Que faire si votre enfant disparaît?*, *La sécurité dans le cyberespace* et *La sécurité des enfants*.

À la demande, la Section de recherche et développement répond aux demandes de renseignements des médias concernant des données statistiques nationales, des résultats de recherches et d'autres ressources concernant les enfants et les jeunes disparus.

Pour de plus amples renseignements concernant les SNED, veuillez téléphoner au numéro 1 877 318-3576 ou de consulter le site Web à http://www.ourmissingchildren.ca.

Agence des services frontaliers du Canada

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) place le niveau de priorité le plus élevé sur la sécurité et la protection des enfants qui entrent au Canada. Son engagement envers cet objectif apparaît par l'utilisation de nos ressources internes et des efforts généralisés pour travailler avec des partenaires nationaux et internationaux à l'atteinte du même but.

L'ASFC s'assure que les agents des douanes postés aux points d'entrée au Canada sont au courant de notre priorité et sont formés pour traiter de situations comportant des enfants enlevés ou fugueurs. Un coordonnateur national et huit représentants régionaux travaillent pour fournir des renseignements opportuns et les outils nécessaires pour appuyer les efforts de nos agents. Dans le cas où l'ASFC reçoit des renseignements au sujet d'un enfant disparu ou d'un ravisseur soupçonné, les coordonnateurs émettront des avis de surveillance et aviseront les points frontaliers. Les récupérations d'enfants sont signalées et partagées avec l'ASFC et les organisations partenaires.

En plus des efforts internes de l'ASFC, des bulletins, des rapports et les meilleures pratiques sont mis en commun sur les plans national et international. Les efforts permanents pour travailler avec des organisations sans but lucratif s'occupant des enfants disparus et pour distribuer les affiches d'enfants disparus se poursuivront.

Depuis 1986, l'ASFC participe activement à la recherche et à la localisation d'enfants disparus. Au 31 décembre 2003, on avait repéré et retourné à leurs parents ou tuteurs légaux 1 285 enfants. En 2003, les agents des douanes et de l'immigration ont repéré 101 enfants disparus. À nos frontières, l'ASFC accorde une priorité élevée à la sécurité et à la protection des enfants.

Citoyenneté et Immigration Canada

Depuis 1986, et au 31 décembre 2003, les agents de Douanes et Immigration ont retourné 1 285 enfants à leurs parents ou tuteurs légaux. Les agents d'immigration sont pleinement conscients des enfants qui ont besoin de protection et portent une grande attention aux enfants qui entrent au Canada.

Citoyenneté et Immigration Canada

- Il coordonne l'enquête sur les cas d'enfants disparus sur les plans national et international, en collaborant avec nos partenaires du programme nos enfants disparus.

- Il maintient et analyse des données nationales et internationales sur la nature et la portée du problème d'enfants disparus.

- Il produit et distribue, sur les plans national et international, des bulletins, des rapports, du matériel de ressources et des résultats des études de recherche portant sur des enfants disparus.

- Il détecte et récupère les enfants disparus ou enlevés qui traversent la frontière du Canada.

- Il émet des avis de surveillance à la frontière, à la demande des organismes d'application de la loi, si l'on soupçonne qu'un enfant ou un ravisseur traverse les frontières internationales.

- Il pose des affiches d'enfants disparus dans tous les bureaux frontaliers du Canada, en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada.

- Il offre une formation aux membres du personnel des organismes d'application de la loi et aux autres organismes en matière de techniques de détection des enfants disparus, de ravisseurs d'enfant et des enfants enlevés.

- Il donne des conseils et une orientation aux parents d'enfants enlevés sur la façon de procéder si leur enfant a disparu.

Affaires étrangères Canada

En 1996, la Direction générale des affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères (MAE) est devenue un partenaire du programme NED. La Direction générale des affaires consulaires a apporté de précieuses connaissances spécialisées au programme NED en participant activement aux cas d'enlèvement international d'enfant à l'aide de son réseau de plus de 270 bureaux en plus de 180 pays.

La Direction générale des affaires consulaires a prêté assistance à 539 cas internationaux l'enlèvement d'enfants de pays signataires ou non de la *Convention de La Haye* et a réussi à conclure 380 de ces cas, depuis qu'elle s'est jointe au programme NED, en 1996. En 2003 seulement, la Direction générale des affaires consulaires a reçu 69 nouveaux cas internationaux d'enlèvement d'enfants, une légère augmentation par rapport à 2001 et 2002.

Affaires étrangères Canada

- Il offre des renseignements, des conseils et une orientation aux missions canadiennes dans les autres pays, au sujet de toutes les questions associées aux cas d'enlèvement international d'enfants, y compris la gestion de cas précis.

- Il coordonne les efforts et établit des liens avec des gouvernements, des organisations et des organismes canadiens et internationaux qui traitent des questions d'enlèvement international d'enfants, pour trouver une solution à des cas précis, le cas échéant.

- Il encourage et favorise l'adhésion d'autres pays à la *Convention de La Haye*.

- Il approfondit et encourage l'utilisation d'autres mécanismes, par exemple des accords bilatéraux, qui aideraient à la résolution des cas d'enlèvement d'enfants, où il est évident qu'un pays n'est pas signataire de la *Convention de La Haye*.

- Il agit en tant que point de contact sur des questions relatives aux cas d'enlèvement international d'enfants au nom d'autres parties, lors des négociations avec le ministère des Affaires étrangères Canada.

- Il offre une formation, des conseils et une orientation aux employés ministériels ainsi qu'aux membres d'organismes nationaux et internationaux appropriés en rapport avec les questions d'enlèvement d'enfants.

- Il maintient une base de données de tous les cas d'enlèvement d'enfants et, au besoin, produit des rapports pour d'autres parties.

Lorsqu'un enfant canadien se fait enlevé dans un autre pays, la Direction générale des

affaires consulaires offre une assistance jour et nuit tous les jours au parent négligé par l'intermédiaire du centre d'opérations du ministère des Affaires étrangères. Le ministère des Affaires étrangères (MAE) travaille étroitement avec les 270 bureaux gouvernementaux canadiens à l'étranger qui, en collaborant avec les autorités locales et d'autres organismes, offrent de l'assistance en vue de repérer des enfants enlevés canadiens. Le MAE offre également un vaste éventail de services au parent négligé, par exemple la confirmation de l'entrée de l'enfant enlevé dans un pays étranger, la localisation et la visite de l'enfant enlevé et un rapport sur le bien-être de l'enfant. Le MAE contribue aux arrangements pour la réunion de l'enfant et ses parents, dans des cas où les tribunaux d'autres pays ont accordé une ordonnance de garde au parent canadien ou reconnaît une ordonnance de garde canadienne. Le MAE peut déterminer, à l'aide du Bureau des passeports, des consulats et des bureaux de diplomates du Canada, les titres de voyage que l'enfant enlevé aurait pu utiliser, en fournissant des renseignements sur le pays où l'enfant est gardé et sur le système judiciaire et les droits de la famille.

Le ministère de la Justice du Canada

Le ministère de la Justice du Canada (MJC), qui s'est joint au programme NED en 2001, joue un rôle opérationnel et de politique en ce qui a trait aux enfants disparus ou enlevés.

Une partie du rôle opérationnel du Ministère se rapporte à la *Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*, qui s'applique à toutes les provinces et à tous les territoires du Canada. La Convention vise à assurer le retour rapide des enfants enlevés ou retenus dans un autre pays signataire de la Convention, qui est en violation des droits d'ordonnance de la garde. La Convention encourage également la jouissance paisible des droits de visite.

Au Canada, il existe une autorité centrale pour chaque province et chaque territoire. Ses tâches comprennent le classement des demandes de « sortie » devant être expédiées à La Haye et relatives aux enfants qui ont pu être enlevés à l'extérieur du Canada, et le traitement des demandes d'« entrées » relatives aux enfants qui ont été enlevés et ramenés au Canada.

Il existe également une autorité fédérale centrale, dont les tâches complètent le travail des autorités centrales provinciales et territoriales. Ces tâches comprennent l'établissement de liens et la coordination avec des provinces, des territoires, des autorités étrangères, d'autres ministères et des groupes non gouvernementaux au sujet des politiques, et de travailler à des cas individuels. Ces tâches englobent également l'éducation du public et la promotion de la Convention.

Le ministère de la Justice est également chargé de demander l'extradition des personnes que l'on veut poursuivre en justice ou à qui l'on veut faire purger une peine d'emprisonnement. Des demandes d'extradition sont adressées à un pays étranger à la demande d'un procureur général compétent, lorsque la personne en question est poursuivie en justice ou que l'on impose sa peine d'emprisonnement ou à la demande

de l'autorité correctionnelle compétente. Le processus d'extradition ne traite pas du retour de l'enfant enlevé ou disparu. L'objectif de la demande d'extradition consiste plutôt à retourner le présumé ravisseur au Canada pour qu'il comparaisse devant les tribunaux ou qu'il purge sa peine d'emprisonnement.

En matière de politiques, la section portant sur la famille, les enfants et les jeunes a des responsabilités envers le droit de la famille au Canada, y compris les dispositions sur l'ordonnance de garde et les visites de la *Loi sur le divorce*.

De plus, l'équipe privée de droit international du Ministère est chargée de la négociation des outils privés de droit international qui traitent du droit de la famille, y compris la *Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* et des questions connexes, telles que l'accès transfrontalier. L'équipe se trouve à la tête des consultations menées au Canada à l'égard de la commission spéciale qui doit examiner l'application pratique de la *Convention de La Haye* et qui donne des conseils au ministère de la Justice sur l'interprétation de cette Convention.
** Voir également le lien du ministère de la Justice dans le site Web du programme* nos enfants disparus *à l'adresse : http://www.nosenfantsdisparus.ca et suivre les liens pour afficher www.canada.justice.gc.ca.*

Résumé

Essentiellement, le nombre de rapports sur des enfants disparus est resté assez constant au fil des ans. Il apparaît clairement que la majorité des rapports sur des enfants disparus concernent des enfants fugueurs, qui ont tendance à fuguer plusieurs fois pendant une année. Au Canada, le nombre d'incidents de rapt d'enfant comportant des enlèvements par un étranger est resté petit et chaque année, de meilleurs mécanismes sont mis en place pour retrouver rapidement les enfants enlevés avant qu'il ne leur soit fait du mal. Les enlèvements par le père ou la mère continuent de se produire, mais le nombre d'incidents est le plus faible depuis 1999. Certains parents quittent le pays avec leur enfant, ce qui rend plus difficiles de le rechercher et de le récupérer. Heureusement, les parents ravisseurs font rarement du mal à leurs enfants et les efforts de collaboration entre de nombreux gouvernements concernés contribuent à faciliter le retour des enfants vers le parent qui en a la garde.

L'attraction exercée par l'entremise d'Internet accroît rapidement, comme moyen pour que des enfants deviennent les victimes de prédateurs utilisant Internet. Le pouvoir d'Internet peut amener des enfants à explorer des sites qui les mettent dans une position de vulnérabilité et même de danger. C'est semblable au fait de placer un enfant au milieu d'une grande ville métropolitaine, de le laisser seul sans supervision ni instruction et d'espérer ensuite qu'il saura comment survivre. Pour cette raison, les organismes d'application de la loi et les chercheurs ont consacré de considérables ressources pour protéger les enfants de l'attraction exercée par l'entremise d'Internet. Ils travaillent sur deux fronts : l'éducation des parents et des enfants, et la réduction des possibilités d'utilisation d'Internet par des prédateurs pour attirer des enfants. C'est un domaine qui continuera de retenir l'attention l'an prochain.

Les préoccupations concernant le bien-être de nos enfants forment le fil conducteur qui permet à de nombreuses organisations et organismes qui ont un mandat portant sur les enfants disparus de travailler ensemble plus efficacement. Les Canadiens peuvent avoir l'assurance que les programmes d'application de la loi appuient les enquêtes vigoureuses pour tous les types d'incidents d'enfants disparus. Ensemble, avec l'aide de nombreux autres partenaires, tous les efforts seront faits pour retrouver rapidement les enfants disparus et les retourner dans leur foyer en toute sécurité.

PERSONNES-RESSOURCES

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA – SERVICES NATIONAUX DES ENFANTS DISPARUS		
Surintendent Robert M. Thompson	Officier responsable - Services d'information sur les casiers judiciaires canadiens et Services nationaux des enfants disparus	(613) 998-6140
Sergent d'état-major Roger Martin	Gestionnaire resp. des Services nationaux des enfants disparus	(613) 993-1771
Gendarme Marie-France Olivera	Analyste d'opérations	(613) 993-8656
Gendarme Johanne Bigonesse	Analyste d'opérations	(613) 993-7860
Mme Marlene Dalley, Ph.D.	Chargée des recherches	(613) 990-9833
Mme Dina Bellinger	Analyste de liaisons	(613) 993-5111
Mme Judy Greening	Adjointe administrative	(613) 993-2699
Mme Vicky Bienvenue-Rapacz	Analyste des données opérationnelles	(613) 993-1894
Mme Karen Swanson	Analyste des données opérationnelles	(613) 993-4447

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA – COORDONNATEURS DIVISIONNAIRES		
Gendarme Holly Marks	Division E (Colombie-Britannique)	(604) 264-2292
Gendarme Jeff McCracken	Division M (Territoire du Yukon)	(867) 557-5546
Sergent P.E.M. (Gene) Maeda	Division K (Alberta)	(780) 412-5592
Sergent Greg Downing	Division G (Territoires du Nord-Ouest)	(867) 669-5166
Caporal William (Bill) Betker	Division F (Saskatchewan)	(306) 780-5574
Sergent Len Gaudet	Division D (Manitoba)	(204) 983-5498
Gendarme Yvon Brault	Division A (Ontario)	(613) 991-1992
Caporal Ralph Hoshoian	Division O (Ontario)	(519) 640-7396
Gendarme Linda Brosseau	Division C (Québec)	(514) 939-8307
Caporal Mark Thibodeau	Division J (Nouveau-Brunswick)	(506) 452-3948
Sergent d'état-major Jerry McKenna	Division L (Île-du-Prince-Édouard)	(902) 566-7165
Sergent Dale McLeod	Division H (Nouvelle-Écosse)	(902) 426-7075
Sergent d'état-major Dominic Broaders	Division B (Terre-Neuve-et-Labrador)	(709) 772-5408

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA – COORDONNATEURS DE NOS ENFANTS DISPARUS		
Mme Suzanne Mole	Coordonnatrice nationale	(613) 990-8585
Mme Stacey Bruce	Pacifique – Vancouver	(604) 666-7182
Mme Alana Huntley	Prairies – Alberta	(403) 233-6205
M. Kirk Cameron	Nord de l'Ontario – Ottawa	(613) 991-0512
Mme Julia Coulson	Région du Grand Toronto	(905) 803-5544
Mme Melanie Pouget	Sud de l'Ontario – Windsor	(519) 985-4706
Mme Julia Cossitt	Sud de l'Ontario – Niagara Falls	(905) 354-6512
Mme Lyne Landry	Québec – Montréal	(514) 283-2488, poste 5603
Mme Noëlla Leblanc	Atlantique – Halifax	(902) 426-1954

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA – COORDONNATEURS		
M. Jason Daigle	Coordonnateur national	(613) 993-5959

AFFAIRES ÉTRANGÈRES CANADA – COORDONNATEURS		
M. Jean-Marc Lesage	Coordonnateur national Direction générale des affaires consulaires	(613) 992-3414
Mme Anne Bourdeau	Coordonnatrice nationale adjointe Direction générale des affaires consulaires	(613) 944-5390
Mme Isabelle Desjardins	Coordonnatrice nationale adjointe Direction générale des affaires consulaires	(613) 944-2731
Mme Linda Louis-Seize	Coordonnatrice nationale adjointe Bureau des passeports du Canada	(819) 994-3539

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA – COORDONNATEURS		
Mme Sandra Zed Finless	Coordonnatrice nationale	(613) 996-1300
Mme Marilyn Bongard	Coordonnatrice nationale adjointe	(613) 941-2337
Mme Ana Stuhec	Coordonnatrice nationale adjointe	(613) 941-2268

SÛRETÉ DU QUÉBEC – POLICE PROVINCIALE DU QUÉBEC		
Sergent J. P. Bernard	Coordonnateur	(514) 598-4079

POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO		
Sergente détective June Dobson	Coordonnateur	(705) 329-6299

FORCE CONSTABULAIRE DE TERRE-NEUVE		
Gendarme Jim Case	Coordonnateur	(709) 729-8305

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL – SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL		
Lieutenant détective Yves Malo	Coordonnateur	(514) 280-8504

Annexe 1
Enfants disparus par province et par catégorie
Profils canadiens des SNED par province et par sexe pour 2003
De janvier 2003 à décembre 2003

TOTAL DES CAS

PROFIL	YT	NT	NU	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	PE	NL	t
Parent	0	0	0	12	5	0	1	42	14	0	2	1	0	**77**
mère	0	0	0	5	5	0	1	31	9	0	0	1	0	**52**
père	0	0	0	7	0	0	0	10	5	0	2	0	0	**24**
les deux parents	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	**1**
Fugueurs	0	0	0	1	1	3	0	5	12	0	1	0	1	**24**
Autre	0	0	0	2	2	0	2	21	4	1	1	0	0	**33**
Inconnu	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	**3**
Étranger	0	0	0	1	1	0	0	2	1	0	0	0	0	**5**
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**16**	**9**	**3**	**3**	**72**	**32**	**1**	**4**	**1**	**1**	**142**

TOTAL DES ENFANTS

PROFIL	YT	NT	NU	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	PE	NL	t
Parent	0	0	0	14	11	0	1	60	22	0	2	3	0	**113**
mère	0	0	0	6	11	0	1	45	14	0	0	3	0	**80**
père	0	0	0	8	0	0	0	14	8	0	2	0	0	**32**
les deux parents	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	**1**
Fugueurs	0	0	0	1	1	3	0	5	12	0	1	0	1	**24**
Autre	0	0	0	2	3	0	4	28	6	2	1	0	0	**46**
Inconnu	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	**3**
Étranger	0	0	0	1	1	0	0	2	1	0	0	0	0	**5**
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**18**	**16**	**3**	**5**	**97**	**42**	**2**	**4**	**3**	**1**	**191**

Garçons

PROFIL	YT	NT	NU	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	PE	NL	t
Parent	0	0	0	10	7	0	0	33	11	0	1	0	0	**62**
mère	0	0	0	3	7	0	0	23	6	0	0	0	0	**39**
père	0	0	0	7	0	0	0	10	5	0	1	0	0	**23**
les deux parents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Fugueurs	0	0	0	1	0	2	0	1	0	0	0	0	1	**5**
Autre	0	0	0	1	2	0	1	15	2	1	1	0	0	**23**
Inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	**1**
Étranger	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**13**	**10**	**2**	**1**	**49**	**14**	**1**	**2**	**0**	**1**	**93**

Filles

PROFIL	YT	NT	NU	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	PE	NL	t
Parent	0	0	0	4	4	0	1	27	11	0	1	3	0	**51**
mère	0	0	0	3	4	0	1	22	8	0	0	3	0	**41**
père	0	0	0	1	0	0	0	4	3	0	1	0	0	**9**
les deux parents	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	**1**
Fugueurs	0	0	0	0	1	1	0	4	12	0	1	0	0	**19**
Autre	0	0	0	1	1	0	3	13	4	1	0	0	0	**23**
Inconnu	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	**2**
Étranger	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	**3**
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**5**	**6**	**1**	**4**	**48**	**28**	**1**	**2**	**3**	**0**	**98**

Annexe 2

Tableau récapitulatif en date de 2003 des rapports de cas canadiens d'enfants disparus
Rapports des transactions du CIPC depuis 10 ans
Fréquence, par catégorie et par année, des enfants disparus

Profil	RE	EPM	Fugue	Inconnu	Acc	Égaré	Autre	Total
2003	**39**	**358**	**53 459**	**10 922**	**21**	**805**	**2 205**	**67 809**
2002	35	429	52 390	10 994	38	594	2 052	66 532
2001	48	387	53 434	10 364	49	742	1 990	66 994
2000	42	416	50 633	10 031	35	597	1 958	63 712
1999	52	358	47 585	9 884	38	496	1 947	60 360
1998	42	426	48 388	10 254	28	623	2 326	62 087
1997	60	426	45 527	9 404	37	506	2 138	58 098
1996	45	409	43 717	9 181	34	822	1 914	56 122
1995	68	354	43 709	9 039	35	720	1 824	55 749
1994	68	394	40 140	8 901	24	672	1 774	51 973
1993	61	407	43 102	9 959	26	543	1 810	55 908

1. **RE** : rapt d'enfant; **EPM** : enlèvement par le père ou la mère; **Fugue : enfants fugueurs; Acc.** : accident.
Source : Rapport annuel des transactions du CIPC de 2003, M. L. Dalley.

Hausse marquée = **vert**
Diminution = **jaune**

Annexe 3

Fréquence des cas d'enfants disparus signalés en 2003 dans le CIPC, par catégorie et par province

Filles

Profil	YT	NT	NU	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	PE	NS	NL	Totaux
Rapt d'enfant	0	0	0	7	3	0	0	7	7	0	0	0	0	24
Accident	0	0	0	3	3	0	0	2	2	0	0	0	0	10
Égaré	0	0	0	52	169	10	82	92	15	0	2	0	0	422
Parent	0	0	0	27	20	7	5	79	39	1	3	3	0	184
Fugue	3	28	0	8 956	6 754	948	1 972	9 097	2 932	272	23	238	159	31 382
Inconnu	3	4	0	1 742	292	313	114	2 754	578	30	4	46	12	5 892
Autre	0	0	0	329	52	14	15	577	189	3	4	7	3	1 193
Totaux	6	32	0	11 116	7 293	1 292	2 188	12 608	3 762	306	36	294	174	39 107

Garçons

Profil	YT	NT	NU	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	PE	NS	NL	Totaux
Rapt d'enfant	0	0	0	4	1	0	0	6	3	0	0	1	0	15
Accident	0	0	0	3	6	0	0	0	2	0	0	0	0	11
Égaré	0	1	0	48	162	10	51	84	20	2	0	5	0	383
Parent	0	0	0	36	20	2	7	69	39	0	0	0	1	174
Fugue	2	3	0	5 278	5 593	721	896	6 034	3 102	233	13	115	87	22 077
Inconnu	0	4	0	1 666	218	238	87	2 087	661	17	5	36	11	5 030
Autre	2	0	0	278	46	12	9	418	233	9	1	1	3	1 012
Totaux	4	8	0	7 313	6 046	983	1 050	8 698	4 060	261	19	158	102	28 702

Garçons et filles

Profil	YT	NT	NU	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	PE	NS	NL	Totaux
Rapt d'enfant	0	0	0	11	4	0	0	13	10	0	0	1	0	39
Accident	0	0	0	6	9	0	0	2	4	0	0	0	0	21
Égaré	0	1	0	100	331	20	133	176	35	2	2	5	0	805
Parent	0	0	0	63	40	9	12		78	1	3	3	1	358
Fugue	5	31	0	14 234	12 347	1 669	2 868	15 131	6 034	505	36	353	246	53 459
Inconnu	3	8	0	3 408	510	551	201	4 841	1 239	47	9	82	23	10 922
Autre	2	0	0	607	98	26	24	995	422	12	5	8	6	2 205
Totaux	10	40	0	18 429	13 339	2 275	3 238	21 306	7 822	567	55	452	276	67 809

Annexe 4
Références

ANKROM, L. G., et C. J. LENT. « Cradle robbers », *FBI Law Enforcement Bulletin*, vol. 64, nº 9, 1995, p. 12-17.

ASDIGIAN, N. L., D. FINKELHOR et G. HOTALING. « Varieties of non-family abduction of children and adolescents », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 22, nº 3, 1995, p. 215-232.

BOUDREAUX, M. C., W. D. LORD et J. P. JARVIS. « Behavioural perspectives on child homicide: The role of access, vulnerability, and routine activities theory », *Trauma, Violence, and Abuse*, vol. 2, nº 1, 2001, p. 56-78.

BOUDREAUX, M. C., W. D. LORD et S. E. ETTER. « Child abduction: An overview of current and historical perspectives », *Child Maltreatment,* vol. 5, nº 1, 2000, p. 63-71.

BOUDREAUX, M. C., W. D. LORD et R. L. DUTRA. « Child abduction: Age-based analyses of offender, victim, and offense characteristics in 550 cases of alleged child disappearance », *Journal of Forensic Sciences,* vol. 44, 1999, p. 539-553.

CHIANCONE, J., L. GIRDNER et P. HOFF. *Issues in Resolving Cases of International Child Abduction by Parents*, Office of the Juvenile Justice and Delinquency Prevention, Office of Justice Programs, United States Department of Justice, décembre 2001.

COLLINS, J. *Law enforcement policies and practices regarding missing children and homeless youth: Final Report*.,Washington, United States Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, 1993.

COLLINS, J. *The police and missing children: Findings from a national survey*, Research Triangle Institute, 1989.

CRITTENDEN, P. M., et S. E. CRAIG. « Developmental trends in the nature of child homicide », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 5, nº 2, 1990, p. 202-216.

DALLEY, M. L. *L'enlèvement d'enfants par des étrangers au Canada : Nature et portée*, Ottawa, Services nationaux des enfants disparus, Services nationaux de police, Gendarmerie royale du Canada, 2003

DALLEY, M. L. *Rapport annuel sur les enfants disparus du Canada*, Ottawa, Services nationaux des enfants disparus, Services nationaux de police, Gendarmerie royale du Canada, 2002.

DALLEY, M. L. *Les meurtres d'enfants par un parent ou un tuteur au Canada, Caractéristiques et tendances, 1990-1993.* Services nationaux de police, Gendarmerie royale du Canada, 2000.

DALLEY, M. L. « The Danger Signs », quotidien *The Province*, Colombie-Britannique, décembre 2001.

DALLEY, M. L. *Rapport annuel sur les enfants disparus du Canada*, Ottawa, Bureau national d'enregistrement des enfants disparus, Gendarmerie royale du Canada, 2000.

FINKELHOR, D., H. HAMMER et A. SEDLAK. *Nonfamily Abducted Children: National Estimates and Characteristics,* NISMART, Washington, U.S. Department of Justice, 2002.

FINKELHOR, D. « The homicides of children and youth: A developmental perspective », dans Kaufman Kanter et J. Jasinski (éds.), *Out of the darkness: Contemporary perspectives on family violence*, p. 17-34, Thousand Oaks (Calif.), Sage, 1997.

FINKELHOR, D., K. MITCHELL et J. WOLAK *Online Victimization*, Virginie, É.-U., National Center for Missing and Exploited Children.

FINKELHOR, D. « The victimization of children: A developmental perspective », *American Journal of Orthopsychiatry,* vol. 65, n° 2, 1995, p. 177-193.

FINKELHOR, D., et J. DZIUBA-LEATHERMAN. « Victimization of children », American Psychologist, vol. 49, n° 3, 1994, p. 173-183.

FINKELHOR, D., G. T. HOTALING et A. J. SEDLAK. « The abduction of children by strangers and non-family members: Estimating the incidence using multiple methods », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 7, n° 2, 1992, p. 226-243.

FINKELHOR, D., G. HOTALING et A. J. SEDLAK. *Missing, abducted, runaway, and throwaway children in America*, Washington, U.S. Department of Justice, 1990.

GRIEF, G. L., et R. L. HAGAR *When Parents Kidnap: The Families Behind the Headlines*, New York, The Free Press, 1993.

HANFLAND, K. A., R. D. KEPPEL et J. D. WEIS. *Case management for missing children homicide investigation*, Olympia (Wash.), Attorney General of Washington, 1997.

HAZELWOOD, R. R., P. E. DIETZ et J. WARREN. « The criminal sexual sadist », *FBI Law Enforcement Bulletin,* vol. 61, n° 2, 1992, p. 12-20.

HUTTINGER, B. *My child is missing: A parent's guidebook for the prevention and recovery of missing children*, Plantation (Floride), Child Safe Products, 1984.

JOHNSTON, Janet R., Inger SAGATUM-EDWARDS, Martha-Elin BLOMQUIST et Linda K. GIRDER. *Early Identification of Risk Factors for Parental Abduction*, Office of the Juvenile Justice and Delinquency Prevention, Office of Justice Programs, United States Department of Justice, mars 2001.

KAUFMAN, J, et Cathy WIDOM. « Childhood Victimization, Running Away, and Delinquency », *Journal of Crime and Delinquency*, vol. 36, n° 4, novembre 1999.

KIEDROWSKI, M. A., C. H. S. JAYEWARDENE et M. L. DALLEY. *Parental Abduction of Children: An Overview and Profile of the Abductor*, Bureau national d'enregistrement des enfants disparus, Services nationaux de police, Gendarmerie royale du Canada, 1994.

KRESTON, S. *At the Hands of a Stranger: Child Abduction*, Alexandria (Virg.), American Prosecutors Research Institute, 1999.

MacDONALD, J. L. *Parental Abduction: An examination of the nature, patterns and consequences for Canadian Society*, Ottawa, Carleton University, 1998.

MISSING AND EXPLOITED CHILDREN CLEARINGHOUSE. Runaway Children, New York State, Division of Criminal Justice Services, 2002.

STEIDEL, S. E. (éd.). *Missing and abducted children: A law enforcement guide to case investigation and program management*, Arlington (Virg.), National Center for Missing and Exploited Children, 1994.

SWAREN, S., et M. L. DALLEY *Parental abduction in Ontario: An Exploration of the Abductors Profile and the Searching Parents Experiences*, document de travail d'une étude de recherche, Bureau national d'enregistrement des enfants disparus, Gendarmerie royale du Canada, 1994.

TEDISCO, J. N., et M. A. PALUDI *Missing children: A psychological approach to understanding the causes and consequences of stranger and non-stranger abduction of children.*, Albany, State University of New York, 1996.